Bureau de Développement des Télécommunications (BDT)

Cinquième réunion du Groupe Consultatif pour le Développement des Télécommunications (GCDT) Genève, 22-23 février 2001 Document TDAG-5/17-F 21 février 2001 Original: anglais

Note du Directeur du BDT

RESUME DES DECISIONS DE LA CINQUIEME REUNION DU SOUS-GROUPE DU GCDT CHARGE D'ETUDIER LES QUESTIONS RELATIVES AU SECTEUR PRIVE

(Genève, 21 février 2001)

1 Remarques liminaires du Directeur du BDT

- 1.1 Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le **Directeur du BDT** a souhaité plein succès à la nouvelle Présidente, Mme Walda Roseman, dans la conduite des travaux du sous-groupe pendant l'importante période qui va précéder la CMDT-02. Il constate avec beaucoup de satisfaction que la participation à la réunion se soit notablement renforcée, surtout celle des Membres du Secteur dont les conseils et les recommandations revêtent un intérêt tout particulier pour le BDT.
- 1.2 Parmi les nouvelles activités menées depuis la précédente réunion, il faut noter les réunions préparatoires régionales de la CMDT-02, dont les travaux ont été publiés sur le site web de l'UIT-D, ainsi que le premier colloque sur le développement à l'intention des organismes de réglementation qui a dépassé toutes les attentes. En ce qui concerne les IMT-2000, l'UIT/BDT a démontré sa détermination et s'efforce de faciliter à l'échelle mondiale une mise en place réussie au plan commercial des systèmes IMT-2000.
- 1.3 En plus d'un rapport sur la réunion des instances de réglementation, le sous-groupe entendra des exposés sur le travail des Bureaux régionaux, sur de nouvelles initiatives visant à réduire la fracture numérique et sur diverses initiatives de l'UIT offrant des possibilités de partenariat pour les entreprises du secteur ainsi que de brèves communications présentées par un certain nombre de Membres du Secteur.

2 Remarques liminaires de la Présidente

2.1 La **Présidente** a déclaré que c'était un honneur pour elle de présider ce sous-groupe, qui gagne en importance, et a remercié les participants de la confiance qu'ils lui ont manifestée. S'agissant du rôle du sous-groupe tel que défini dans la Résolution 6 de la CMDT-98, elle s'est déclarée convaincue que pour assurer un développement durable des télécommunications il fallait que des partenariats efficaces, pertinents et mutuellement satisfaisants s'établissent à divers niveaux entre les Membres du Secteur et l'UIT/BDT, entre le secteur privé et les gouvernements et au sein du secteur privé. Le sous-groupe doit tendre à faciliter ces partenariats et à mettre sur pied un programme fort.

- Résumé des conclusions et des éléments de décision de la quatrième réunion du Sous-Groupe du GCDT chargé d'étudier les questions relatives au secteur privé (Document SUBTDAG-5/2)
- 3.1 Après que le BDT a apporté quelques éclaircissements en réponse à des questions posées sur le suivi assuré à un certain nombre de points, <u>le résumé des décisions de la quatrième réunion du</u> sous-groupe a été approuvé tel qu'il figure dans le Document SUBTDAG-5/2.

4 Rapport sur les activités des Directeurs des Bureaux régionaux (Document SUBTDAG-5/13, 3, 17, 18 et 11)

Région des Amériques

- 4.1 Le **Directeur du Bureau régional pour les Amériques** a présenté le Document SUBTDAG-5/13 qui fait état des progrès notables réalisés dans la mise en oeuvre du projet de partenariats de pépinières d'entreprises au Pérou et rend compte de plusieurs réunions intéressantes que le BDT a organisées avec le secteur privé aux Amériques. Etant donné les résultats positifs obtenus à ce jour, il est probable que le projet de pépinières pilotes débouchera sur la création d'un programme national de pépinières au Pérou et toute l'expérience acquise et les documents techniques établis à cette occasion constitueront un outil de référence des plus utiles pour les futurs projets de pépinières mis en oeuvre ailleurs.
- 4.2 A l'issue d'une brève discussion, <u>le sous-groupe a confirmé son appui aux projets UIT/BDT de partenariat de pépinières d'entreprises et a suggéré que le BDT diffuse le maximum d'informations sur ces projets</u>, peut-être sous la forme d'une brochure ou d'un rapport expliquant et mettant en exergue l'expérience péruvienne.

Asie et Pacifique

- 4.3 Le **Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique**, dans sa présentation du Document SUBTDAG-5/3 a indiqué que le Bureau régional adoptait une approche beaucoup plus dynamique dans le souci d'attirer de nouveaux Membres de la région de l'Asie et du Pacifique dans le Secteur UIT-D. Plusieurs stratégies ont été dégagées à cette fin, y compris la distribution de divers matériels de promotion et des arrangements ponctuels (partenariats) avec des Membres de Secteur potentiels. D'autre part, un projet particulier a été conçu pour encourager de nouveaux intervenants à devenir Membres de Secteur et pour leur donner davantage le moyen de participer aux activités de l'UIT grâce à l'élaboration de dossiers d'information, la mise au point de modules de formation avec des jeux de rôle sur la participation à l'UIT et l'organisation d'ateliers de formation.
- 4.4 Après avoir analysé plusieurs aspects du document, <u>le sous-groupe s'est félicité des initiatives prises et a proposé que les résultats du projet visant à assurer une meilleure participation des Membres de Secteur, notamment les modules de formation mis au point, fassent l'objet d'une large diffusion, y compris dans les autres régions.</u>

Région arabe

4.5 Le **Directeur par intérim du Bureau régional arabe** a indiqué que le Document SUBTDAG-5/17 rendait compte des efforts actuellement déployés pour accroître le nombre des Membres de Secteur arabes particulièrement à l'UIT-D et sur les travaux menés en permanence pour établir des liens de coopération entre le BDT et l'ensemble du secteur privé arabe.

Plusieurs réunions se sont tenues et plusieurs nouveaux projets ont été menés à bien sur des questions telles que la réglementation, la gestion des fréquences, le développement des ressources humaines et la technologie de l'information. On a étudié la possibilité de créer une association pour le secteur privé arabe. Le Directeur a souligné que sa porte était ouverte à tous les Membres du Secteur qui souhaitaient recevoir une aide dans la région.

- 4.6 Lors de la discussion qui s'ensuit, une attention particulière a été accordée aux activités de l'ITC dans le domaine du télétrafic dans la Région arabe et la récente signature d'un accord de coopération UIT/ITC qui devrait permettre de poursuivre une collaboration plus efficace et mieux organisée dans ce domaine.
- 4.7 <u>Le sous-groupe a pris note de l'idée consistant à réduire les parts contributives pour les pays en développement Membres des Secteurs de l'UIT-R et de l'UIT-T, une idée qui, si le GCDT en est d'accord, pourrait être soulevée par le Directeur du BDT sous la forme d'une contribution au Groupe de travail sur la réforme ou au Conseil.</u>

Afrique

- 4.8 Le **Directeur du Bureau régional pour l'Afrique**, dans sa présentation du Document SUBTDAG-5/18, a indiqué que les activités concernant le secteur privé en Afrique comportaient essentiellement deux volets, à savoir le partenariat opérationnel et le recrutement des Membres de Secteur. Les activités en faveur du partenariat opérationnel comprennent non seulement les deux Centres d'excellence installés en Afrique mais également de nombreuses réunions variées de coordination avec tous les partenaires, lesquels vont d'organisations régionales à de petites nouvelles entreprises du secteur privé.
- 4.9 En plus du cadre institutionnel, une contrainte qui freine notablement le recrutement des Membres des Secteurs en Afrique tient au fait que la plupart des entreprises sont de petites start-up nouvelles qui ont pour unique souci immédiat de survivre et ne peuvent dans ces conditions envisager de devenir Membres de l'UIT-D. Toutefois, cet obstacle apparent donne également à l'UIT une formidable occasion d'accompagner l'émergence du secteur privé africain en améliorant le cadre institutionnel et en menant des actions locales ciblées. D'autres régions plus développées peuvent également apporter une aide sur ce plan.
- 4.10 Lors de la discussion qui s'ensuit, les points suivants ont été soulevés:
- Le transfert de responsabilités de l'Etat aux organisations privées dans un contexte de privatisation et de libéralisation met en évidence le besoin urgent de prévoir les besoins du secteur privé dans les pays en développement.
- Il convient d'appliquer l'approche suggérée consistant à aider des entreprises nouvelles fragiles et à contribuer à leur croissance grâce à un fort appui du secteur privé.
- Pour pouvoir atteindre ces entreprises, il convient de les inclure dans la base de données du BDT.
- Les associations professionnelles et les chambres de commerce sont des intervenants de la plus haute importance et peuvent être considérées, dans le cadre général des efforts de sensibilisation entrepris, comme d'éventuels Membres du Secteur de l'UIT-D.
- Il y a lieu d'encourager dans d'autres régions d'Afrique la création d'associations d'exploitants qui seraient elles aussi des Membres potentiels de Secteur.
- Le projet de l'UAT visant à harmoniser les politiques réglementaires pourrait contribuer à supprimer certains des obstacles, liés au cadre institutionnel, qui freinent l'adhésion de nouveaux Membres africains aux Secteurs de l'UIT.

4.11 <u>Le sous-groupe s'est déclaré satisfait du rapport sur la situation en Afrique et a préconisé que les approches définies soient poursuivies grâce à un apport du secteur privé.</u>

Europe

- 4.12 Le **Chef de l'Unité Europe et CEI**, dans sa présentation du Document SUBTDAG-5/11, a indiqué qu'à la suite d'une très large consultation de toutes les administrations, dix projets de premier plan ont été retenus pour être mis en oeuvre dans le cadre du Plan opérationnel 2001 tandis que 25 autres ont été mis en liste d'attente. Il est donc nécessaire et possible que le secteur privé apporte sa contribution sous diverses formes afin de permettre la mise en oeuvre d'un plus grand nombre de projets. La Réunion préparatoire régionale pour la CMDT-02 à Sofia a dégagé six domaines prioritaires: questions de politiques et réglementation des télécommunications, société de l'information et fossé numérique, questions économiques et financières, gestion et développement des ressources humaines, développement des réseaux et développement des réseaux hertziens, chacun de ces domaines étant accompagné d'une longue liste de recommandations spécifiques.
- 4.13 Au cours de la discussion, des membres se sont déclarés préoccupés par la longueur inhabituelle de la liste des recommandations même si en fait les souhaits des pays y sont bien pris en compte. Un exemple tangible de partenariat BDT/secteur privé est donné, à savoir le premier noeud de l'Université mondiale des télécommunications et de l'Institut de formation à distance de Malte.
- 4.14 <u>Le sous-groupe a pris note du Plan opérationnel 2001 pour la région Europe et CEI et de la possibilité de bénéficier de contributions du secteur privé.</u>
- 4.15 A la lumière des observations générales formulées sur la question des rapports régionaux, <u>le sous-groupe est convenu que tout devrait être fait pour assurer le partage des informations entre les régions et que les rapports régionaux soumis à la prochaine réunion devraient être présentés dans un seul format harmonisé.</u>

5 Initiatives visant à réduire la fracture numérique (Document SUBTDAG-5/8)

5.1 Le **Secrétariat du BDT** a indiqué que le Document SUBTDAG-5/8 visait à informer le sous-groupe des initiatives récemment prises pour réduire la fracture numérique et pour recueillir des observations, notamment sur le rôle du secteur privé et des entreprises dans le cadre de ces initiatives. Les trois grandes initiatives décrites dans le document sont le groupe "Géant" (une initiative du G8), le Groupe consultatif ICT (une initiative de l'ONU menée par l'ECOSOC) et l'initiative Digital Opportunities (menée par le PNUD). L'UIT a mis au point un projet de stratégie pour l'action menée par le Groupe d'experts du G8 avec une participation particulière de l'UIT-D, et des mesures sont prises pour consulter les membres dans le cadre du GCDT, des futures réunions préparatoires régionales de la CMDT-02 et au Conseil-01 dont au moins une des réunions sera consacrée aux initiatives concernant le fossé numérique. L'UIT souhaite faire passer plusieurs messages essentiels. Avant tout, l'Union axe ses efforts sur la promotion et le développement des techniques de l'information et de la communication dans le monde entier. Elle est en outre, on ne peut mieux placée, pour jouer un rôle de premier plan compte tenu de son mandat central et de sa composition des plus étendues (189 Etats Membres et 600 Membres de Secteur). Le Plan d'action de La Valette reprend en fait les objectifs du G8 tels qu'énoncés dans la Charte d'Okinawa. Il importe de reconnaître que le déploiement de l'infrastructure doit être un des principaux objectifs des initiatives prises pour combler le fossé numérique et de veiller à ce que les pays en développement deviennent des parties prenantes dans ces initiatives. L'UIT est bien placée dans l'un et l'autre cas. Finalement, il faut faire passer un autre message, à savoir que les lieux de discussion offerts par l'UIT (réunions préparatoires régionales, CMDT-02, PP-02, rencontres TELECOM régionales et mondiales et WSIS-03) constitueront des mécanismes permettant de jeter un pont sur le fossé numérique bien après le rapport du Groupe d'experts du G8.

- 5.2 L'avis du sous-groupe a été demandé sur une question particulière à savoir la possibilité d'organiser, au cours de la CMDT-02, une séance séparée réservée aux Membres de Secteur et éventuellement consacrée à la question du fossé numérique.
- 5.3 Les points soulevés au cours de la discussion sur la fracture numérique ont été essentiellement les suivants:
- Une mesure pratique permettant de contribuer à combler le fossé numérique consisterait, compte tenu du fait que le monde développé modernise ses ordinateurs très souvent, à récupérer les ordinateurs dont on ne veut plus ou qui ne servent plus pour les recycler dans les pays les moins développés à des fins éducatives. Cette idée est déjà approuvée dans le cadre de l'initiative du G8 et pourrait recevoir l'appui de l'UIT.
- Un résultat utile des initiatives prises dans le domaine du fossé numérique serait la définition de pratiques optimales à l'intention des pays en développement permettant d'attirer les investisseurs.
- Une nécessité, souvent ignorée et pourtant fondamentale, pour réduire le fossé numérique est de passer des réseaux analogiques aux réseaux numériques, ce qui pose un certain nombre de problèmes notamment financiers. Ce pourrait être une question importante à l'ordre du jour de la CMDT-02 qui pourrait également être abordée dans le cadre du prochain Forum mondial des politiques de télécommunication consacré à la téléphonie IP.
- Il est important, lorsqu'on traite du fossé numérique, de faire véritablement participer les pays en développement au lieu de considérer la question du simple point de vue des pays développés.
- L'expression "Fonds mondial pour le service universel" risque d'être trompeuse car l'intention est d'attirer clairement l'attention sur le besoin de financer l'infrastructure nécessaire sans laquelle des concepts tels que le téléenseignement ou le commerce électronique n'auraient aucun sens dans les pays en développement et le fossé numérique ne pourrait être comblé. Le travail accompli au sujet de la Question 7/1 de l'UIT-D a toute sa valeur et il convient d'encourager des études de cas.
- Par principe, il est préoccupant pour les pays en développement en particulier de voir d'autres organisations assumer le rôle prééminent qui revient à l'UIT en ce qui concerne le fossé numérique. Au lieu de simples propositions, l'UIT devrait adopter une véritable stratégie qui lui permette de conserver ou de regagner un rôle de premier plan dans ce domaine.
- 5.4 <u>Le sous-groupe a pris note des observations formulées et a souscrit en particulier à la</u> nécessité pour l'UIT de réaffirmer sa position en tant que lieu naturel d'étude de la question du fossé numérique.
- 5.5 S'agissant de la possibilité d'organiser une séance particulière pour le secteur privé au cours de la CMDT-02, plusieurs points ont été soulevés:
- L'idée d'une séance du secteur privé consacrée à des questions susceptibles de contribuer à combler le fossé numérique ou à d'autres questions examinées par la CMDT a rallié des suffrages.
- Il importe de disposer rapidement d'un projet de plan d'action en vue de la CMDT-02 et le BDT a déjà préparé un premier projet qui sera examiné par le GCDT.

- L'occasion pourrait être donnée au secteur privé de montrer la technologie qu'il peut offrir pour combler le fossé numérique. Une idée dans ce sens, fondée sur la possibilité d'exposer au cours de la CMDT-02 de nouvelles techniques destinées aux zones rurales sera soumise au GCDT par le Groupe d'étude sur les télécommunications rurales créé sous les auspices du Groupe spécialisé 7.
- Toute séance réservée au secteur privé ne donnerait de résultats que si elle est correctement préparée, avec des objectifs clairs, un ordre du jour bien défini et une idée des résultats attendus.
- Toute réunion particulière de ce type doit éviter l'écueil potentiel consistant à maintenir le secteur privé à l'écart de la conférence principale. Le secteur privé doit participer intégralement à toutes les discussions de politique générale, surtout maintenant que les Membres des Secteurs sont devenus des participants à part entière en application de la Constitution et de la Convention.
- 5.6 En conclusion, le <u>sous-groupe a déclaré appuyer l'idée d'une séance réservée au secteur</u> privé à la CMDT-02, compte tenu des observations formulées au cours de la discussion.

Rapports sur les initiatives du BDT (Documents SUBTDAG-5/10 + Add., 9, 14 + Add., 12, 16 et 6)

Forum de la jeunesse organisé dans le cadre d'Africa TELECOM

- 6.1 Le Secrétariat du BDT et le Secrétariat d'ITU TELECOM ont présenté conjointement le Document SUBTDAG-5/10 et son Addendum, qui décrivent une nouvelle initiative visant à organiser un Forum de la jeunesse dans le cadre d'ITU TELECOM AFRICA 2001 et les possibilités qui en résulteront pour les entreprises. L'objectif du Forum de la jeunesse est de permettre à un jeune homme et à une jeune femme de chaque pays de la région de bénéficier d'une bourse pour participer aux manifestations inscrites au programme d'ITU TELECOM AFRICA 2001 ainsi qu'à un programme spécial du Forum de la jeunesse. Les conclusions du Forum, qui mettront en lumière la façon dont les jeunes envisagent l'avenir, seront soumises à la séance plénière de clôture commune ainsi qu'aux deux Sommets et au Symposium de TELECOM sur le développement. Cette initiative vise à promouvoir le secteur des télécommunications auprès des jeunes, à leur permettre de mieux comprendre les politiques et réglementations appliquées dans leur propre pays et sur le continent dans son ensemble, à faire connaître l'UIT et les organisations régionales de télécommunication et à inviter les jeunes à faire connaître la manière dont ils conçoivent l'avenir. Il a également été question des activités de suivi et de la formation professionnelle, par exemple la formation dispensée dans des Centres d'excellence et les stages.
- 6.2 Le Forum de la jeunesse offrira aux entreprises l'occasion de jouer un rôle essentiel dans le perfectionnement des connaissances des futurs leaders des techniques de l'information et de la communication (ICT) en Afrique, en prenant part aux réunions et en dispensant une formation avant ITU AFRICA TELECOM ou, éventuellement, en organisant des stages après cette manifestation. Différents types de parrainage pourront être envisagés, dans le cadre d'un budget-programme et de comptes parfaitement transparents: il pourra s'agir d'un seul sponsor qui financera toute la manifestation, avec tous les avantages que cela comporte, ou de plusieurs sponsors.
- 6.3 Un certain nombre de questions ont été soulevées pendant les discussions:
- Les essais présentés par les candidats dans le cadre du processus de sélection constitueront une source d'information précieuse sur les points de vue des jeunes en Afrique; en conséquence, il est prévu de publier les essais retenus, ainsi que le CV de leur auteur, sur le web et sur CD-ROM.

- L'âge maximal (23 ans) risque de poser des problèmes dans certains pays.
- Il convient de faire en sorte que les orateurs francophones et anglophones soient traités sur un pied d'égalité et de veiller à ce que tous les pays arabophones d'Afrique soient également invités à présenter des candidats.
- Le Forum de la jeunesse pourra offrir l'occasion de faire connaître les possibilités de formation interne, de bourses d'études et de recrutement lors d'AFRICA TELECOM, encore que l'objectif devrait être bien entendu de retenir les jeunes talents d'Afrique.
- Il serait particulièrement avantageux de combiner les possibilités de parrainage à grande échelle et à petite échelle.
- Tout doit être mis en oeuvre pour que le Forum sur la jeunesse ait un effet multiplicateur et se développe, en particulier en créant un réseau reliant toutes les personnes concernées, l'objectif étant de poursuivre et de renforcer le dialogue avec d'autres jeunes d'Afrique et d'ailleurs.
- 6.4 <u>Le sous-groupe a accueilli avec enthousiasme l'initiative en faveur du Forum sur la jeunesse et a demandé instamment que les points ci-dessus soient pris en compte.</u>

Forum mondial sur les politiques de télécommunication

- 6.5 Le **représentant de l'UIT** a présenté le Document SUBTDAG-5/9 et a indiqué que le prochain FMPT, qui aura lieu à Genève du 7 au 9 mars 2001, serait consacré à la téléphonie IP, question de la plus haute importance pour le secteur privé. Au nombre des textes préparatoires pouvant être consultés sur le site web de l'UIT figurent le rapport du Secrétaire général (aspects techniques et opérationnels des réseaux IP, aspects économiques de la téléphonie IP et conséquences pour les Etats Membres et les Membres des Secteurs, questions politiques et réglementaires liées à la téléphonie IP et enjeux liés à l'aspect "développement" ainsi qu'au développement des ressources humaines) et trois projets d'Avis (conséquences générales de la téléphonie IP, mesures visant à aider les Etats Membres et les Membres des Secteurs et développement des ressources humaines). Le Forum sera précédé le 6 mars par une Journée d'information sur la téléphonie et les réseaux IP.
- 6.6 <u>Le sous-groupe a pris note du rapport et de l'importance du prochain FMPT-01.</u>

Table ronde pour les pays les moins avancés

- 6.7 Le représentant de l'UIT a présenté le Document SUBTDAG-5/14 et son Addendum, qui traitent de la Table ronde pour les pays les moins avancés organisée les 23 et 24 novembre 2000 à Genève. Les objectifs de cette manifestation étaient de nouer des partenariats entre des PMA et le secteur privé en particulier et d'encourager ce secteur à investir dans des PMA dans le domaine des télécommunications. Malgré l'invitation faite par le sous-groupe du GCDT à sa dernière réunion, la participation a été un peu décevante. Des résultats concrets ont cependant été obtenus, avec le financement de certains projets par le secteur privé et plusieurs enseignements ont été tirés: les banques de développement jouent un moins grand rôle dans ce domaine, au profit du secteur privé, et il est nécessaire de concevoir des propositions concrètes pour attirer les investissements.
- 6.8 Le **Directeur du BDT** a exhorté tous les partenaires du BDT à se concerter et à saisir l'occasion offerte par le Programme spécial en faveur des PMA pour collaborer avec ces pays, qui sont déterminés et résolus à agir pour obtenir des résultats tangibles sur le terrain.
- 6.9 <u>Le sous-groupe a pris note du rapport de la Table ronde pour les PMA et des possibilités de</u> participation du secteur privé dans le cadre du Programme spécial en faveur de ces pays.

Symposium du développement organisé à l'intention des instances de réglementation

- 6.10 Le **représentant du BDT** a présenté le Document SUBTDAG-5/12 et a indiqué que le BDT, conscient du fait que les instances de réglementation sont de plus en plus nombreuses et jouent un rôle de plus en plus important, a organisé un Symposium pour favoriser le dialogue entre les différentes instances de réglementation et avec ces instances. Au cours de ce premier Symposium, qui a eu lieu à Genève du 20 au 22 novembre 2000, l'accent a été mis sur neuf questions de réglementation particulièrement importantes: interconnexion, instruments de réglementation, indépendance, mobilité, convergence, accès universel, besoins des consommateurs, concurrence et gestion des fréquences. Les participants au Symposium ont décidé de tenir des réunions annuelles. La prochaine de ces réunions aura lieu à l'automne 2001 et portera sur les moyens propres à faciliter la mise en place d'organismes de réglementation indépendants et efficaces. L'idée d'une session spéciale avec des représentants du secteur privé a été avancée et des contributions ont été demandées au sujet des résultats que le secteur privé pourrait attendre d'une telle session.
- 6.11 Les délibérations ont été axées sur les points suivants:
- Les représentants du secteur privé se sont déclarés favorables à l'organisation d'une session avec le secteur privé lors du prochain Symposium.
- Le secteur privé a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de la réglementation la mieux adaptée aux marchés des pays en développement dans le secteur des télécommunications.
- L'UIT devrait établir une liste des experts les plus compétents dans le domaine de la réglementation, liste que les pays en développement pourrait consulter pour obtenir assistance et avis.
- Bien que l'UIT (BDT) n'ait pas pu inciter les administrations ou les pouvoirs publics à adopter une approche précise en matière de réglementation, il devrait présenter des exemples de réussite et les meilleures pratiques en la matière. A cet égard, la présence de "champions nationaux" dans un pays a été jugée très importante.
- Parmi les thèmes proposés pour les prochains Symposiums à l'intention des instances de réglementation pourraient figurer la concurrence loyale, le rapport de forces sur le marché et le contrôle des prix, les problèmes que posent les mises aux enchères et les exigences qu'impose l'OMC aux responsables de la réglementation.
- 6.12 <u>Le sous-groupe a pris note avec satisfaction du rapport du Symposium et de l'organisation d'une session réunissant des représentants du secteur privé et des organes de réglementation. Il a exhorté ses membres à soumettre des propositions précises sur le contenu de la session avec le secteur privé. Ces propositions doivent parvenir au BDT dans les deux à trois prochaines semaines.</u>

Initiatives en faveur de Centres de formation à l'Internet

6.13 Faute de temps, l'initiative en faveur de Centres de formation à l'Internet pour les pays en développement (ITCI-DC), décrite dans le Document SUBTDAG-5/16 et son addendum, n'a pas été présentée en détail. Toutefois, le **représentant du BDT** a indiqué que le projet avait été approuvé et que d'importants progrès avaient été accomplis. En effet, on espère mettre en place 20 à 30 centres avant la CMDT-02. De nombreuses possibilités de partenariat existent pour le secteur privé.

Base de données sur les opérateurs de télécommunication dans les pays en développement

6.14 Faute de temps, le Document SUBTDAG-5/6, qui décrit les progrès accomplis en ce qui concerne l'établissement de la base de données sur les opérateurs de télécommunication, n'a pas pu être présenté en détail. Le **représentant du BDT** a cependant annoncé que depuis la dernière réunion, la base de données avait été étoffée, tant en volume que sur le plan du contenu.

7 Communications présentées par des Membres du Secteur du développement (Documents SUBTDAG-5/7, 4 et 15)

Réduire la fracture des IMT-2000 - Objectifs et difficultés dans le domaine du développement

7.1 **M. Peter Goreham** (Lucent Technologies) a présenté une communication (Document SUBTDAG-5/7) sur la façon de réduire la fracture des IMT-2000. Cette communication a mis en lumière les tendances et les perspectives à l'échelle mondiale, les attentes des opérateurs de réseaux et des abonnés concernant les IMT-2000, les avantages offerts par les IMT-2000, les objectifs et les difficultés dans le domaine du développement, l'empreinte de 450 MHz et la mise en place des IMT-2000 dans la bande des 450 MHz à l'aide de la technologie AMRC.

Planification et politique sectorielle des télécommunications dans les PMA

- 7.2 **M. Sabin Nikoyagize** (Burundi) a présenté une communication (Document SUBTDAG-5/4) soulignant le rôle que joue le secteur privé dans la planification et la politique sectorielle pour les télécommunications dans les PMA et traitant en particulier du cas du Burundi. Malgré les difficultés rencontrées par l'opérateur en titre, le Burundi a largement tiré parti du rôle accru joué par le secteur privé: rentabilité et télédensité accrues; amélioration de la planification; priorité accordée à la couverture nationale; absence de transfert de bénéfices vers d'autres secteurs; priorité à d'autres services (services mobiles et Internet et service fixe). Cependant, la libéralisation a imposé une évolution des comportements qui a été ralentie par le fait que l'opérateur n'a pas fourni les données statistiques (nombre d'abonnés, chiffre d'affaires, bénéfices nets, volume du trafic) nécessaires au calcul des indicateurs de télécommunication et à la planification du développement des télécommunications.
- 7.3 Il a été souligné au cours des débats que l'un des moyens de résoudre ce problème était d'imposer une obligation de notification dans les conditions définies dans les licences.

Le télékiosque de Worldspace au Mali

- 7.4 **Mme Roxana Dunnette (Worldspace Corporation)** a présenté une communication (Document SUBTDAG-5/15) rendant compte des activités de Worldspace et, notamment, de l'expérience acquise pendant un an au Mali concernant le télékiosque mobile de Worldspace. Outre des utilisations commerciales en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient, les satellites et les télékiosques fixes/mobiles de Worldspace sont utilisés pour des projets de téléenseignement en Ethiopie et aux Philippines, de télécentres communautaires au Sénégal et au Mali et de prévention des catastrophes et pour des applications de groupe fermé d'usagers pour le HCR. L'essai pilote mis en oeuvre au Mali a été réalisé en coopération avec la SOTELMA. Le télékiosque a été exploité sur une base commerciale et a généré 13 000 dollars EU de recettes provenant d'appels téléphoniques, de télécopies, de la fourniture d'accès à Internet, de cours d'initiation à l'Internet et de certaines productions radiophoniques. Des télécentres fixes sont en cours d'installation compte tenu de cette expérience. Worldspace offre un bon exemple de l'efficacité d'un nouveau système qui a fait ses preuves sur le terrain et qui ouvre d'excellentes perspectives de partenariat.
- 7.5 <u>Les participants ont remercié les représentants des Membres du Secteur pour leurs</u> communications instructives et intéressantes.

8 Rapport sur la composition de l'UIT-D en 2000 (Document SUBTDAG-5/5)

8.1 Faute de temps, le rapport d'activité indiquant le nombre et la répartition des Membres du Secteur à l'UIT-D n'a pas pu être présenté et les participants ont été invités à consulter la version écrite du Document SUBTDAG-5/5 et à adresser toute question à Mme Silna (Chef de la programmation pour les Membres du Secteur du développement).

9 Travaux futurs du Sous-Groupe du GCDT chargé d'étudier les questions relatives au secteur privé

- 9.1 <u>A l'issue d'un débat général sur les travaux futurs, les participants du sous-groupe ont pris note de plusieurs propositions:</u>
- A la prochaine réunion, examiner en priorité les points de l'ordre du jour qui n'ont pas été traités, faute de temps (initiatives en faveur des centres de formation à l'Internet, base de données sur les opérateurs et rapport sur la composition du Secteur) ainsi que le point très important concernant les communications des Membres du Secteur du développement.
- Compte tenu de l'importance et des dates de la prochaine réunion, qui sera la dernière avant la CMDT-02, étudier la possibilité de prolonger cette réunion d'un jour et demi.
- Etudier la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion un point traitant de la coopération dans le domaine des GMPCS pour illustrer la collaboration directe et fructueuse qui existe entre le BDT, le secteur privé et les pays en développement.
- Compte tenu de l'importance de la coopération avec les associations de télécommunication, il serait utile d'élaborer un rapport sur ce sujet, notamment dans les Régions. On pourrait aussi inviter des associations de télécommunication à présenter des communications.
- Envisager la possibilité d'organiser une réunion réservée exclusivement aux membres du secteur privé pour débattre des problèmes qui les concernent.
- En raison du rôle capital que jouent les Bureaux régionaux, examiner la possibilité d'organiser des réunions régionales avec des représentants du secteur privé de chaque région en présentant un rapport au sous-groupe.
- Rétablir la pratique antérieure selon laquelle le sous-groupe élaborerait des recommandations pour suite à donner par le BDT. Toute proposition de recommandation particulière devrait être soumise dans les plus brefs délais en vue d'être inscrite à l'ordre du jour.
- Créer un site web et utiliser le courrier électronique pour diffuser l'information et établir des contacts entre les réunions du Sous-Groupe.

10 Observations finales du Directeur du BDT et de la Présidente

- 10.1 Le **Directeur du BDT** a remercié les participants du sous-groupe pour la qualité des débats et pour l'utilité des contributions et des avis fournis au BDT. La prochaine réunion de ce groupe sera essentielle pour la mise au point de contributions en vue de la CMDT-02. Le Directeur a remercié la Présidente de l'efficacité avec laquelle elle avait dirigé les débats.
- 10.2 La **Présidente** a remercié tous ceux qui ont pris part à la réunion, notamment la Société Boeing, qui lui a fourni une assistance et lui a permis d'assurer la présidence de la réunion. Elle a exhorté tous les participants à participer activement au GCDT et d'assurer le suivi des décisions du sous-groupe en créant des partenariats et en soumettant des contributions.

La séance a été levée à 18 heures.